

Comité de suivi du projet du Lac Guéret | Séance de travail régulière **PROCÈS-VERBAL**

Date : 5 juin 2019

Heure : 13 h 30 à 16 h 30

Lieu : Centre Ka Mamuitunanut
2, rue Kepetakan, Pessamit

Membres présents :

Yvan Boucher.....Siège 1 – Citoyen
Jean-Pierre Barry.....Siège 2 – Citoyen (président du comité)
Gilles Gaudreault.....Siège 3 – Citoyen
Jean-Marc Tremblay.....Siège 4 – Citoyen
Andrée Gendron.....Siège 5 – Économique
Josée Parisée¹.....Siège 6 – Économique
Sébastien Caron².....Siège 7 – Environnement
Cristina Pagola¹.....Siège 8 – Environnement
Myriam Bacon.....Siège 9 – Communautaire
Gérald Hervieux.....Siège 11 – Conseil des Innus de Pessamit
Alain Charest.....Siège 12 – Ville de Baie-Comeau

¹ Quitte la réunion à 16 h.

² Se joint au comité à 14 h 10.

Membres de soutien présents (sans droit de vote) :

Jean L'Heureux.....Mason Graphite
Yves Perron.....Mason Graphite
Julie Gravel.....Mason Graphite
Carole-Anne Tanguay.....RMBMU
Guillaume Proulx.....RMBMU

Membres absents :

Josée Mailloux.....Siège 10 – Communautaire
Marcel Furlong.....Siège 13 – MRC de Manicouagan

Suivis à faire

1. Mot de bienvenue

Jean-Pierre Barry souhaite la bienvenue à tous. Le quorum est constaté.

Un bref rappel est fait par Carole-Anne Tanguay concernant l'impression des documents de travail. Ceux et celles qui le souhaitent doivent en faire la demande par courriel avant chaque réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Jean-Pierre Barry fait la lecture de l'ordre du jour.

Josée Parisée propose d'inverser les points 9 et 10. Jean L'Heureux propose d'ajouter le sujet « demande de modification de décret » à la fin du point réservé à la présentation de Mason Graphite.

Cristina Pagola propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est appuyée par Alain Charest.

3. Minute santé-sécurité

Jean-Pierre Barry présente des informations sur la prévention de la noyade. Alain Charest souhaite parler, lors de la prochaine minute santé-sécurité, de l'utilisation des escabeaux et des échafaudages.

4. Dépôt du procès-verbal de la séance de travail du 13 mars 2019

Carole-Anne Tanguay rappelle que le procès-verbal de la séance de travail du 13 mars 2019 a été déposé sur la plateforme SharePoint et que le processus d'adoption du procès-verbal a été fait par l'outil web SurveyMonkey. Josée Parisée souligne qu'il y restait une coquille dans le prénom d'Andrée Gendron. Ce point sera corrigé si ce n'est déjà fait.

Corriger la coquille

5. Points de suivi à la réunion du 13 mars 2019

Carole-Anne Tanguay présente un tableau récapitulatif du suivi des actions du comité.

Jean L'Heureux indique que la production du résumé de l'étude technique progresse. Une version abrégée en anglais est en cours de finalisation, puis elle sera traduite en français par la suite.

Jean L'Heureux aborde le sujet de la visite au site du Lac Guéret. Une invitation à ce titre est lancée au comité pour le mercredi 12 juin 2019. Cette visite pourrait constituer une occasion de voir les forages qui ont été réalisés et les carottes, les lignes qui ont été coupées et le camp, ainsi que de constater la propreté du site. Myriam Bacon souligne son intérêt, tout comme Jean-Pierre Barry, qui doit toutefois vérifier sa disponibilité. Jean L'Heureux précise qu'il s'agit d'une invitation spontanée, rendue possible par la présence de membres de l'équipe de Mason Graphite sur le terrain la semaine prochaine. Une autre visite dûment organisée à l'attention du comité sera planifiée et annoncée à l'avance comme convenu. À court terme, Guillaume Proulx préparera un courriel à tous les membres du comité avec les précisions sur la visite du 12 juin 2019.

Préparer un courriel d'invitation pour la visite de terrain

6. Registre des communications avec les parties prenantes

Carole-Anne Tanguay résume les principales interactions avec les parties prenantes du milieu pour les mois de mars à mai 2019. La grande majorité des commentaires et questions ont trait à l'emploi et au financement.

Josée Parisée souligne que le dîner-conférence de Benoît Gascon organisé par la Chambre de commerce de Manicouagan le 14 mai 2019 a permis de répondre à plusieurs questions concernant le financement du projet et que le milieu des affaires semblait satisfait de l'exposé proposé. Jean L'Heureux ajoute qu'il n'est toujours pas possible de préciser quand le financement sera complété. Il souligne en contrepartie que le récent achat du terrain dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier est assurément une démonstration de la confiance que Mason Graphite continue d'avoir quant à la concrétisation du projet.

Parmi les autres points d'intérêt, Carole-Anne Tanguay souligne une question portant sur la compensation liée au déboisement. Selon la réponse accordée « le déboisement à lui seul n'a pas nécessité de compensation, car malgré la perturbation des milieux humides, ceux-ci n'ont pas été détruits. C'est lors de la demande

d'autorisation pour la construction que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) appliquera les exigences du décret relativement à la compensation. »

Alain Charest indique qu'il a reçu des questions concernant la main-d'œuvre durant la construction. Ses interlocuteurs se préoccupent particulièrement de la pénurie de personnel associé à certains corps de métiers au sein des entreprises locales. Yves Perron indique que Mason Graphite a toujours l'intention de prioriser les travailleurs et travailleuses de la région et qu'il continuera de travailler en collaboration avec les entrepreneurs d'ici pour y parvenir. Selon l'état des bassins de main-d'œuvre, il indique qu'il est toutefois possible que la main-d'œuvre puisse provenir d'ailleurs au Québec.

7. Outil d'évaluation en développement durable

Carole-Anne Tanguay explique les travaux réalisés par le sous-comité de travail concernant l'outil d'évaluation en développement durable. Cet exercice a pour but, à terme, de doter le comité d'un tableau de bord convivial pour suivre l'évolution des engagements de l'entreprise en cette matière.

Dans un premier temps, une sélection des objectifs les plus pertinents a été faite. Cette priorisation s'est fondée sur quatre critères consécutifs, soit les exigences légales, la concordance avec les préoccupations locales, la concordance avec le calendrier du projet et le caractère « SMART » de l'objectif (spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et temporellement défini). Des 30 objectifs de départ, 14 sont restés à l'issue de cette sélection.

Cette analyse devrait être refaite chaque année afin que la liste des objectifs faisant l'objet d'un suivi soit toujours en phase avec l'état d'avancement du projet. Il en va de même pour la bonification des indicateurs retenus.

Julie Gravel présente les objectifs sélectionnés, dont au moins un a été retenu pour chacun des piliers du développement durable (social, économique, environnemental et gouvernance), ainsi que les indicateurs associés. Elle indique que Mason Graphite sera en mesure de présenter les indicateurs de façon annuelle ou trimestrielle, dépendamment de ceux-ci.

Julie Gravel présente les premiers résultats de la démarche pour les indicateurs économiques. Elle précise que ceux-ci seront présentés tous les trimestres et distingués par région (Baie-Comeau, Pessamit, MRC de Manicouagan, Québec, Canada et international). Alain Charest demande si les montants présentés incluent à la fois le site de la mine et celui de l'usine. Yves Perron indique que c'est le cas et que ce montant inclut toutes les activités de Mason Graphite.

Concernant l'objectif relatif à la santé et à la sécurité au travail, Alain Charest demande si une politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement existe à l'interne. Yves Perron indique qu'une telle politique est déjà en place au sein de l'organisation et en montre un aperçu. Jean L'Heureux propose que la liste des politiques organisationnelles en vigueur au sein de l'organisation puisse être partagée au comité.

Concernant l'objectif portant sur la compensation des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) et les autres contaminants atmosphériques liés aux activités, Sébastien Caron souligne que les indicateurs retenus ne permettent pas de connaître le portrait relatif aux émissions de GES. Il demande si celles-ci seront calculées, par

exemple pour le camionnage. Julie Gravel indique les GES seront calculés en phase d'opération, mais que pendant la phase de construction, l'attention sera surtout portée sur les poussières.

Concernant l'objectif relatif à la restauration des écosystèmes affectés par les activités, Alain Charest demande si ce sont les nouvelles dispositions de la loi qui s'appliquent. Julie Gravel précise que ce sont effectivement ces dispositions qui s'appliquent. Les mesures de compensations prévues sont inscrites dans le décret. Yves Perron indique que Mason Graphite privilégie, dans la mesure du possible, la réalisation de projets locaux plutôt que la stricte compensation financière, et ce, afin de maximiser les retombées et l'effet positif de cette mesure pour la région.

Sébastien Caron mentionne que le nombre de séances de travail du comité de suivi serait un indicateur plus approprié en regard de l'objectif 10.2 que celui qui est formulé actuellement (la mention « avec quorum » doit être retirée).

Carole-Anne Tanguay présente au comité un exemple de fiche de suivi des objectifs qui pourrait être utilisée pour permettre une évaluation visuellement plus agréable de chaque objectif. Sébastien Caron souligne l'importance d'avoir une perspective temporelle des indicateurs afin de pouvoir en suivre l'évolution. Ceci devrait être ajouté au modèle de fiche proposé. Il suggère aussi d'ajouter une case pour la date de mise à jour de chaque fiche.

Alain Charest propose que, dans la mesure du possible, le niveau d'avancement dans le temps des indicateurs dont la mise à jour est annuelle, puisse être donné chaque trimestre. Ce besoin s'exprime particulièrement en regard des indicateurs binaires (« fait » ou « pas fait »). Jean-Marc Tremblay abonde dans le même sens en soulignant l'importance de savoir à l'avance si les actions progressent convenablement.

Bonifier le modèle de fiche de suivi en fonction des commentaires formulés

8. Élection à la présidence du comité

Jean-Pierre Barry indique que, selon la charte du comité de suivi, son mandat à la présidence du comité, d'une durée d'un an, arrivera à échéance en juillet 2019. Il en appelle aux personnes intéressées à occuper ce rôle.

Sébastien Caron propose que le mandat de Jean-Pierre Barry soit reconduit. Celui-ci accepte. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Jean-Pierre Barry indique que, exceptionnellement, il n'est pas en mesure de se rendre disponible pour présider l'assemblée publique du comité prévu en soirée. Myriam Bacon s'acquittera de cette fonction.

9. Présentation de Mason Graphite et discussion

Jean L'Heureux, Yves Perron et Julie Gravel ont préparé une présentation technique à l'attention des membres du comité. Celle-ci se base sur les sujets demandés lors de la dernière séance de travail. Le processus d'embauche et de formation sera pour sa part traité au moment opportun.

Partager le diaporama de la présentation sur SharePoint

► Mise à jour concernant le financement et l'échéancier du projet

Jean L'Heureux rappelle les étapes qui ont été franchies dans le dossier du financement depuis le décret. Il souligne notamment la mise en place de la stratégie de construction, l'avancement substantiel de l'ingénierie, la gestion

anticipée de l'approvisionnement et des contrats (des lettres d'intention ont été ratifiées), la phase 3 du pilotage, la mise à jour de l'étude de faisabilité et la publication du rapport technique, les travaux de mise à niveau du chemin 202 et le déboisement à la mine. La plus récente avancée est l'achat du terrain de l'usine dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier, conclu en mai 2019.

Il spécifie que le pilotage fait l'an dernier a permis de valider le procédé, en plus de permettre d'alimenter en données les clients potentiels de Mason Graphite. Ces travaux ont permis de démontrer à grande échelle la qualité du gisement. Alain Charest demande si ces études ont permis de confirmer la teneur en graphite. Jean L'Heureux indique qu'en effet, c'était le but.

Yves Perron mentionne que l'étude technique a aussi permis de valider les coûts de l'usine avec une plus grande précision. L'inflation, les exigences du décret et le prix de l'acier sont des facteurs qui font évoluer les coûts. Cela dit, il explique que certains projets miniers sont mis en chantier alors que les travaux d'ingénierie ne sont faits qu'à 5 %, tandis que Mason Graphite a réalisé à ce jour environ 75 % des travaux d'ingénierie, ce qui limite grandement la marge d'erreur sur les estimations budgétaires.

Jean L'Heureux rappelle que Mason Graphite travaille avec la Financière Banque Nationale pour l'accompagner dans le montage financier. Les principes qui sont mis de l'avant sont, d'une part, d'avoir une structure financière viable à long terme et, d'autre part, de minimiser la dilution des actions en circulation.

L'échéancier de construction sera mis à jour, puis le projet pourra être mis en chantier dès que le montage financier aura été complété.

► Principaux paramètres de l'entente Mushalakan

L'entente Mushalakan, soit une entente sur les répercussions et les avantages, a été ratifiée en juin 2017 entre Mason Graphite et le Conseil des Innus de Pessamit. Des ententes préalables relatives à l'exploration minière ont été conclues, tandis qu'un protocole de coopération ratifié en 2014 a ouvert la voie à la négociation de l'entente Mushalakan.

Celle-ci a été négociée directement entre les parties, avec pour principes la confiance mutuelle et la fluidité de la relation. En bref, chacun a voulu une entente gagnant-gagnant qui pourrait fonctionner. Mason Graphite a toujours souhaité avoir une approche proactive avec l'ensemble de ses partenaires et son partenariat avec Pessamit ne fait pas exception.

Le contenu intégral de l'entente est confidentiel. Toutefois, son résumé a été diffusé publiquement. Gérald Hervieux ne voit pas d'inconvénients à ce que ce document soit déposé sur SharePoint à l'attention du comité.

Déposer le résumé
de l'entente
Mushalakan sur
SharePoint

Jean L'Heureux présente les faits saillants du résumé de l'entente.

D'abord, un volet sur l'emploi et la formation implique le développement d'une stratégie conjointe basée sur la démographie de la région. Myriam Bacon demande si les finissants de Pessamit pourraient intégrer certains emplois chez Mason Graphite. Jean L'Heureux indique qu'a priori, oui. Ces possibilités dépendront des critères recherchés pour chaque poste, mais assurément, Mason Graphite souhaite des équipes mixtes qui comprendront à la fois des gens expérimentés et des jeunes. En ce qui a trait aux équipes de travail, il

indique qu'aucun harcèlement ne sera toléré et que tout le monde sera traité sur un pied d'égalité.

En ce qui a trait à l'octroi de contrats à des entreprises de Pessamit, Jean L'Heureux précise que les entreprises admissibles doivent être reconnues par le Conseil, selon une liste bien définie. Alain Charest remarque que cette approche est sans doute la meilleure pour prévenir l'utilisation de prête-noms autochtones comme on en voit parfois dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Jean L'Heureux indique qu'en ce qui a trait aux suivis environnementaux, l'entente prévoit l'intégration des savoirs traditionnels.

Les dispositions financières sont confidentielles. Il est toutefois de notoriété publique que Mason Graphite versera une redevance initiale, puis des redevances annuelles établies en fonction de la production.

Un comité de mise en œuvre spécifique à l'entente Mushalakan est en place. Il compte une composition paritaire. Le poste de président, sans droit de vote, sera pourvu en alternance par les parties.

► **Projet de deuxième transformation (produits à valeur ajoutée)**

Jean L'Heureux présente le projet de deuxième de transformation, aussi désigné « PVA », pour « produits à valeur ajoutée ». Il indique qu'il s'agit de procéder à des traitements additionnels des paillettes de graphite pour leur conférer des propriétés uniques. L'un des usages en plus forte progression pour de tels produits est la fabrication de batteries lithium-ion pour les voitures électriques. Les produits issus de la deuxième transformation ont une valeur commerciale beaucoup plus élevée.

Jean L'Heureux offre un survol des différents traitements qui sont applicables, touchant notamment la pureté, la taille et la forme des paillettes. Le produit phare est le graphite sphérique enrobé. Ce projet est réalisé en partenariat avec le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), COREM, SOUTEX et BBA.

Le pilotage est en cours. Jean L'Heureux cite en exemple des tests de charge et de décharge des batteries, permettant de valider l'adéquation des produits pour ses différents usages.

L'étude technico-économique permettra de définir l'usine qui serait requise (procédé, bâtiments, services connexes et traitements des effluents), son coût de construction et ses coûts d'opération. L'objectif ultime est d'établir le cas d'affaires avec une précision de plus ou moins 25 %. L'avancement de l'ingénierie sera entre 5 et 7 % à la fin de l'étude. Yves Perron précise que de 3 à 4 millions de dollars ont été investis dans le projet PVA depuis 2015.

Alain Charest demande quand l'usine de deuxième transformation pourrait voir le jour. Jean L'Heureux indique que le projet pourrait être concrétisé très peu de temps après la première usine. Il spécifie aussi que le processus environnemental applicable à ce deuxième projet relève du domaine industriel (et non du domaine minier).

Sébastien Caron se demande, dans le contexte où Tesla prévoit dominer le marché des véhicules électriques, s'il est envisageable qu'elle cherche à s'intégrer pour devenir elle-même productrice de produits de graphite de deuxième transformation. Jean L'Heureux est d'avis qu'étant donné la diversité relativement grande des composantes des batteries lithium-ion (lithium, nickel,

graphite, etc.) et les domaines de spécialité dont leur production relève, il est plus probable que Tesla (tout comme d'autres constructeurs automobiles) ait avantage à consolider des partenariats à long terme avec des producteurs expérimentés et fiables.

Andrée Gendron questionne l'équipe de Mason Graphite sur les perspectives de financement en lien avec la croissance du marché associé à l'électrification des transports. Jean L'Heureux indique que cette tendance est effectivement favorable. Il ajoute que le projet de première transformation ne dépend pas de la deuxième transformation, mais que celui-ci le bonifie à plusieurs égards, y compris en ce qui a trait à l'intérêt des investisseurs.

► Modifications du décret

Le présent sujet constitue un ajout à l'ordre du jour. L'objectif consiste à donner un aperçu au comité des considérations qui s'y rattachent.

Julie Gravel indique que, dans la foulée d'un processus d'amélioration continue, certains aménagements à la mine demanderont des modifications. En effet, les piles de stériles et de mort-terrain seront déplacées en amont de la fosse. Cette approche améliorera la capacité de captation de l'eau souterraine et de surface, tout en éliminant le besoin de construire un bassin et une digue additionnels. L'empreinte au sol des installations sera ainsi réduite et on sera désormais en mesure d'éviter tous les milieux humides au site de la mine. Cette modification implique une modification au décret. Ce processus prendra environ une année, mais ne retardera pas l'échéancier global du projet.

Sébastien Caron demande si la modification au décret amènera une révision à la baisse des exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en ce qui a trait à la compensation qui était initialement prévue pour les milieux humides qui auraient été détruits avec les aménagements précédents. Julie Gravel indique que c'est le MELCC qui en jugera à la lumière de son analyse. Un projet de compensation est toujours prévu pour Ragueneau, en lien avec les milieux humides se trouvant dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier.

Sébastien Caron souhaite également voir l'évolution du plan d'exploitation (évolution des haldes et des fosses dans le temps). Jean L'Heureux donne un aperçu imagé de l'évolution des fosses année par année. Yves Perron souligne que ce sujet pourra être dûment inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de travail du comité afin d'y accorder plus de temps. Il rappelle enfin que les questions relatives à la modification du décret seront également traitées en détail lors de la prochaine rencontre du comité, alors qu'une présentation complète du sujet ici survolé aura pu être préparée.

Présenter les détails de la modification du décret et de l'évolution du plan d'exploitation lors de la prochaine séance du comité de suivi

10. Élaboration du rapport annuel du comité de suivi

Carole-Anne Tanguay rappelle que la charte du comité de suivi prévoit la production d'un rapport annuel, ce qui est également dicté par un règlement rattaché à la Loi sur les mines. Un projet de table des matières est soumis au comité.

Quant à la période couverte par le premier rapport qui sera produit, une discussion est ouverte. Le comité de suivi a démarré ses activités en juillet 2018, mais comme la Charte a officiellement été adoptée en janvier 2019, il est résolu que le premier rapport

Intégrer l'année 2018 au rapport annuel 2019

annuel du comité de suivi couvre l'année civile 2019 (de janvier à décembre), tout en incluant aussi les activités de 2018.

11. Prochaine séance de travail du comité

Le comité convient que la prochaine séance de travail aura lieu le 29 octobre 2019 à 13 h 30 dans le secteur est de Baie-Comeau. La salle de rencontre sera confirmée ultérieurement.

Jean-Marc Tremblay demande à quel numéro de téléphone il est possible de se référer en cas de question sur les activités comité, en particulier dans le cas où une telle question doit être éclaircie à la dernière minute. Il indique également qu'il serait commode, par exemple pour des besoins relatifs au covoiturage, que les numéros de téléphone de l'ensemble des membres du comité soient partagés. Carole-Anne Tanguay se propose à titre de personne-ressource pour les questions relatives aux activités du comité. Il est également convenu que la liste des coordonnées téléphoniques des membres du comité sera partagée à tous.

Partager la liste des numéros de téléphone des membres du comité

12. Fin de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Pierre Barry propose de lever la séance. La proposition est appuyée par Alain Charest. Jean-Pierre Barry remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.